

# NORME INTERNATIONALE

ISO  
**3789-3**

Deuxième édition  
1989-12-01

---

---

---

**Tracteurs, matériels agricoles et forestiers,  
matériel à moteur pour jardins et pelouses —  
Emplacement et mode de fonctionnement des  
commandes de l'opérateur —**

**iTEH Standards**  
(<https://standards.iteh.ai>)

## Document Preview

*Tractors, machinery for agriculture and forestry, powered lawn and garden equipment — Location and method of operation of operator controls —*

*Part 3: Controls for powered lawn and garden equipment*

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/968b8f9b-95d2-417a-96e7-1fee3e874a53/iso-3789-3-1989>



Numéro de référence  
ISO 3789-3 : 1989 (F)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 3789-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 3789-3 : 1982) et intègre le projet d'Additif 1 de 1986.

L'ISO 3789 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Emplacement et mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur*:

- *Partie 1: Commandes communes*
- *Partie 2: Commandes pour tracteurs et matériels agricoles*
- *Partie 3: Commandes pour matériel à moteur pour jardins et pelouses*
- *Partie 4: Commandes pour chargeurs de grumes forestiers*

# Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Emplacement et mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur —

## Partie 3: Commandes pour matériel à moteur pour jardins et pelouses

### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 3789 prescrit le type, l'emplacement et le mode de fonctionnement (y compris la direction du mouvement) des commandes de l'opérateur pour les tondeuses à gazon à moteur, incluant les types à conducteur porté, les microtracteurs de pelouse et les tracteurs de jardin et de pelouse avec équipements de tonte, conçus principalement pour une utilisation dans et autour de l'habitat et ayant une largeur de coupe supérieure à 300 mm.

L'emplacement des commandes de l'opérateur et le mode de fonctionnement prescrits dans la présente partie de l'ISO 3789 sont complémentaires aux spécifications établies dans l'ISO 3789-1.

Les commandes de l'opérateur sont réparties en deux catégories:

- a) machines à conducteur porté;
- b) machines à conducteur à pied.

Les commandes comprises dans toutes les parties de l'ISO 3789 sont celles qui sont placées dans une position normale de travail pour un opérateur et sont facilement accessibles et adaptées à l'opérateur.

Les commandes communes de l'opérateur données dans l'ISO 3789-1 et les commandes de l'opérateur données dans la présente partie de l'ISO 3789 ne sont pas exigées sur toutes les machines mais, lorsqu'elles sont prévues sur une machine, elles doivent être conformes aux exigences spécifiées ici et dans l'ISO 3789-1.

### 2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 3789. Au moment

de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 3789 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 3767-1 : 1982, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications — Partie 1: Symboles communs*.

ISO 3767-3 : 1988, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications — Partie 3: Symboles pour matériel à moteur pour jardins et pelouses*.

ISO 3789-1 : 1982, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Emplacement et mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur — Partie 1: Commandes communes*.

### 3 Généralités

Le mouvement de la commande, dans des circonstances appropriées, doit être clairement indiqué, conformément à l'ISO 3767-1 et à l'ISO 3767-3.

### 4 Type, emplacement et fonctionnement des commandes

Le type, l'emplacement et le mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur sont présentés dans le tableau 1 pour les machines à conducteur porté et dans le tableau 2 pour les machines à conducteur à pied.

Tableau 1 — Machines à conducteur porté

Nº	Commande	Emplacement	Mode de fonctionnement
1	<b>Moteur</b>		
1.1	<b>Démarreur</b>		<p>Il doit être impossible de démarrer le moteur sans que</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) la transmission soit au point mort ou débrayée et que l'équipement adaptable soit au point mort ou débrayé, ou que</li> <li>2) l'embrayage soit débrayé et que l'équipement adaptable soit au point mort ou débrayé, ou que</li> <li>3) le conducteur soit sur son siège (en position assise).</li> </ul> <p>La méthode de fonctionnement ci-dessus doit s'appliquer aux machines à démarreurs électrique et manuel; elle est optionnelle pour les machines à démarreur manuel seul. Pour les machines à démarreur manuel, une étiquette résistante d'avertissement doit être prévue.</p>
1.2	<b>Accélérateur</b>		
1.2.1	Fonctionnant au pied	Doit être facilement accessible par le pied droit du conducteur.	Pousser la pédale vers l'avant et/ou vers le bas pour augmenter la vitesse du moteur.
1.2.2	Fonctionnant à la main	Voir ISO 3789-1 : 1982, paragraphe 1.2.2.	(http://standards.iteh.ai)
1.3	<b>Arrêt</b>		
1.3.1	Unités de démarrage de moteur alimentées par batterie	Facilement accessible du siège du conducteur.	Une commande avec un accessoire démontable pour éviter une utilisation inopinée de l'unité.
1.3.2	Démarreur manuel	Facilement accessible du siège du conducteur.	Un dispositif qui ne doit pas demander une pression manuelle soutenue.
2	<b>Volant de direction</b>	En avant du conducteur.	<p>Lorsqu'un volant de direction est prévu, une rotation dans le sens des aiguilles d'une montre doit produire un changement de direction à droite, et une rotation inverse un changement de direction à gauche.</p> <p>Un conducteur porté sur tondeuse ne doit pas avoir un mécanisme de commande de direction qui exige un mouvement latéral d'un manchon ou d'un levier dans une direction opposée à la direction du virage, de telle sorte que le mouvement du conducteur résultant du changement de direction diminue la stabilité du véhicule pendant un virage sur dérapage.</p> <p>Les mécanismes de commande de direction ne doivent pas présenter de saillies tranchantes.</p>
3	<b>Freins</b>	Voir ISO 3789-1 : 1982, paragraphe 3.1.1.	
3.1	<b>Frein de service</b>		
3.1.1	Fonctionnement au pied (sauf lorsqu'il est combiné avec un embrayage: voir 4.2.1)		Lorsque des pédales de freins séparés sont prévues pour commander indépendamment le frein droit et le frein gauche, un système doit être prévu pour accoupler les pédales.